

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	24

**Date de la Convocation**

15/10/21

**Date d'Affichage**

28/10/21

**Objet de la Délibération**

**Choix de la communauté de  
communes de rattachement/  
Décision de principe.**

L' an deux mille vingt et un, le vingt et un octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des loisirs, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

**Présents** : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, GARCIA, SUC, FIERLEJ, DAGUES BIE, PADRA, AITA, PEGUES, GOMES, RECH, LOUBEAU, MARC, RANCHET, DASSENOY, PANAVILLE, LEROUX, DOLAGBENU, MONFRAIX, CHONG KEE, SANDOVAL, SARICA

**Absents** :

M. MEYER procuration à Mme TRIAES  
Mme EVEN procuration à Mme PADRA  
Mme DEGEILH procuration M. DOLAGBENU  
Mme VITRICE procuration à M. SARICA  
M. COMBLET procuration à Mme DASSENOY

**Secrétaire** : M. Panaville

Monsieur le Maire expose que la commune vient de mener une réflexion globale sur sa future intercommunalité, la pertinence du maintien de Fontenilles au sein d'une intercommunalité gersoise (Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine- C.C.G.T.) s'étant posée en raison des complexités de fonctionnement tenant à la différente appartenance départementale et plus largement à des profils territoriaux éloignés et disparates.

Conformément aux règles de continuité territoriale, seules trois possibilités s'offraient à la commune en terme de rattachement à un E.P.C.I. intercommunal : rester à la C.C.G.T., adhérer à la Communauté de Communes de la Save au Touch (C.C.S.T.), adhérer au Muretain Agglo. Cette dernière hypothèse ayant finalement été écartée en raison de la refonte de son pacte financier nécessitant un report de l'étude relative à une éventuelle adhésion de Fontenilles au mieux en mars 2022, ce calendrier trop tardif étant incompatible avec les échéances de la commune, notamment sur le déploiement de la fibre.

Pour rappel, afin de mener à bien cette réflexion, et accompagner les élus dans leur décision, plusieurs démarches ont été entreprises.

-Les Présidents des deux intercommunalités, ainsi que les instances amenées à se prononcer sur le schéma départemental de coopération intercommunale, ont été rencontrés afin de s'assurer de la faisabilité de l'ensemble des hypothèses.

-Des études techniques, financières et fiscales ont permis d'identifier les impacts des deux scénarios tant pour la commune et les structures intercommunales, que pour les fontenillois.

-Enfin, un groupe de travail composé d'élus de chaque groupe du conseil municipal a été spécifiquement créé pour synthétiser les différents éléments et mener une réflexion globale.

-Par ailleurs, conformément à l'engagement de campagne et dans un élan de démocratie participative, M. le Maire a souhaité consulter la population sur ce sujet. Cette consultation s'est concrétisée par une concertation citoyenne du 1<sup>er</sup> au 15 septembre 2021 organisée sous forme de questionnaire focalisé sur les compétences intercommunales, et ce afin de cerner au mieux les besoins des administrés.

A l'issue de la concertation, il a été procédé à une analyse approfondie des attentes exprimées par les fontenillois auprès de leur intercommunalité. Il en ressort principalement que le territoire de la CCGT ne correspond pas au territoire sur lequel les Fontenillois vivent au quotidien, entraînant ainsi un décalage entre leurs attentes et les possibilités d'action de l'intercommunalité.

Envoyé en préfecture le 27/10/2021

Reçu en préfecture le 27/10/2021

Affiché le

Bescher  
Levrault

ID : 031-213101884-20211021-2021036-DE

En effet, il ressort de cette concertation que, la commune est perçue comme une ville rurale, tournée vers l'agglomération Toulousaine et en lien étroit avec les communes limitrophes (communes de la CCST, Fonsorbes et St Lys). De plus, les équipements intercommunaux de la CCGT sont faiblement utilisés par les Fontenillois, en raison de leur positionnement géographique et du manque de transport pour pouvoir y accéder. Les activités sportives, culturelles et de loisirs sont principalement exercées sur l'agglomération Colomiers / Blagnac, Fonsorbes, et les communes de la CCST.

Ceci étant exposé,

Considérant le bilan de la concertation citoyenne laissant transparaître l'aspiration des fontenillois à appartenir désormais à une intercommunalité haute-garonnaise eu égard à leur bassin de vie, à la cohérence territoriale et au mode d'exercice des compétences,

Considérant les services attendus, le développement de la fibre, les mobilités vers l'ouest toulousain, la gestion des déchets en porte à porte, un service Enfance-Jeunesse de proximité,

Considérant les résultats connus à ce jour de l'étude d'impact financière et juridique confiée à un cabinet spécialisé,

Considérant les travaux du groupe de travail sur l'intercommunalité composé de tous les groupes du conseil municipal,

Considérant que le changement de structure intercommunale est un projet mesuré et réfléchi, s'appliquant à répondre aux intérêts de la population en terme de services et de fiscalité, à la préservation des finances communales, et au futur projet de territoire,

**Monsieur le Maire demande à son assemblée de se prononcer sur le devenir de Fontenilles au sein de l'intercommunalité, et en premier lieu de voter sur le maintien de Fontenilles au sein de la C.C.G.T.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Acte le principe de retrait de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine pour adhérer à un autre E.P.C.I.

**En second lieu, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur une adhésion à la C.C.S.T. à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (24 Pour, 5 abstentions : A.Degeilh, L.Dolagbenu, V.Vitric, P.Sandoval, L.Sarica) :

- Acte le principe d'adhésion à la Communauté de Communes de la Save au Touch au 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- Charge M. le Maire d'engager toutes les démarches correspondantes et les négociations nécessaires dans le cadre de cette procédure, étant précisé que les services de l'Etat ont été consultés et accompagnent la commune dans ce projet.

Ainsi fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

M. le Maire,

Christophe Tountevich

